BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Arrêté du 3 juin 2016 portant dissolution de la brigade territoriale de Carcassonne et modification corrélative de la circonscription de la brigade territoriale de Trèbes (Aude)

NOR: INTJ1609449A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense;

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles 15-1 et R.15-22 à R.15-26;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 421-2,

Arrête:

Article 1er

La brigade territoriale de Carcassonne (Aude) est dissoute à compter du 1^{er} juillet 2016. Corrélativement, la circonscription de la brigade territoriale de Trèbes (Aude) est modifiée, à la même date, dans les conditions précisées en annexe.

Article 2

Les officiers, gradés et gendarmes de la brigade territoriale de Trèbes exercent les attributions attachées à leur qualité d'officier ou d'agent de police judiciaire dans les conditions fixées aux articles R. 13 à R. 15-2 et R. 15-24 (1°) du code de procédure pénale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 3 juin 2016.

Pour le ministre et par délégation : Le général de division, adjoint au directeur des soutiens et des finances, L. TAVEL

BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

ANNEXE

BRIGADE TERRITORIALE	CIRCONSCRIPTION ACTUELLE	CIRCONSCRIPTION NOUVELLE
Carcassonne	Carcassonne	(Dissolution)
Trèbes	Berriac Bouilhonnac Cazilhac Fontiès-d'Aude Montirat Monze Palaja Rustiques Trèbes Villedubert	Berriac Bouilhonnac Carcassonne Cazilhac Fontiès-d'Aude Montirat Monze Palaja Rustiques Trèbes Villedubert